



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 avril 2015 à 19 h  
4555, rue de Verdun**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement  
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Michèle Giroux, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement  
Madame Nicole Ollivier, directrice de la culture  
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics  
Monsieur Jean Cardin, directeur direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal

---

**CA15 210058**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 avril 2015.

10.01

---

**CA15 210059**

**Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 3, 16 et 27 mars 2015.**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE les procès-verbaux des séances des 3, 16 et 27 mars 2015 du conseil d'arrondissement de Verdun soient par les présentes considérés comme lus, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et ils sont par les présentes approuvés.

10.02

---

#### **CA15 210060**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 24 février 2015, à 18 h, portant sur le projet de résolution CA15 210018 (750 à 756, rue de l'Église).**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 24 février 2015, à 18 h, portant sur le projet de résolution CA15 210018 (750 à 756, rue de l'Église), soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

10.03

---

#### **Retour sur les dernières séances du conseil d'arrondissement**

Le maire et les conseillers font un retour sur les questions découlant des dernières séances du conseil d'arrondissement.

---

#### **CA15 210060.1**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions débute à 19 h 40 pour se terminer à 20 h 25; 9 personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

---

#### **CA15 210061**

**Proclamer le premier week-end de mai *Fin de semaine verdunoise du grand ménage.* (1152678002)**

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE proclamer le premier week-end de mai *Fin de semaine verdunoise du grand ménage.*

15.01 1152678002

---

**CA15 210062**

**Accorder un contrat à *Environnement routier NRJ inc.* pour la reconstruction du plancher de danse au parc Georges-O'Reilly, au montant de 141 655,53 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public S15-007 (6 soumissionnaires). (1156421001)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 141 655,53 \$, contingences et taxes incluses, pour les travaux de reconstruction du plancher de danse au parc Georges-O'Reilly (S15-007);
2. D'accorder à *Environnement routier NRJ inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 141 655,53 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres S15-007;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1156421001

---

**CA15 210063**

**Accorder un contrat de services professionnels à *G&S Consultants S.E.N.C.* pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour des travaux divers - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 173 059,91 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S15-004 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1156459002)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 173 059,91 \$, contingences et taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour travaux divers (S15-004);
2. D'accorder à *G&S Consultants S.E.N.C.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 173 059,91 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres S15-004;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1156459002

---

**CA15 210064**

**Accorder un contrat à *Sintra inc (région Montérégie-Rive Sud)*, pour la réfection des rues Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 727 448,25 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 3 618 881,80 \$ + incidences : 108 566,45 \$) - Appel d'offres public S15-002 (10 soumissionnaires). (1156459004)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET RÉSOLU :

**Au conseil d'arrondissement :**

1. D'autoriser une dépense de 541 098,63 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 14,52 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des rues Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (S15-002);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

**Au conseil municipal :**

1. D'autoriser une dépense de 3 186 349,62 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 85,48 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des rues Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (S15-002);
2. D'accorder à la compagnie *Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud)*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 618 881,80 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-002;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**VOTE**

**Votent en faveur:** le maire Jean-François Parenteau, la conseillère Manon Gauthier, la conseillère Marie-Eve Brunet, le conseiller Pierre L'Heureux

**Votent contre:** le conseiller Sterling Downey, la conseillère Marie-Andrée Mauger, le conseiller Luc Gagnon

20.03 1156459004

---

**CA15 210065**

**Accorder un contrat à l'entrepreneur *Les pavages Chenail Inc.* pour la réfection de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 243 138,62 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 3 148 678,27 \$ + incidences : 94 460,35 \$) - Appel d'offres public S15-001. (1156459006)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

**Au conseil d'arrondissement :**

1. D'autoriser une dépense de 750 759,17 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 23,15 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Woodland, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (S15-001);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

**Au conseil municipal :**

1. D'autoriser une dépense de 2 492 379,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 76,85 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (S15-001);
2. D'accorder à la compagnie *Les Pavages Chenail Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 148 678,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-001;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

20.04 1156459006

---

**CA15 210066**

**Augmenter le contrat de *Les entreprises de construction Ventec inc.*, pour les travaux de reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun, d'un montant de 30 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S13-009. (1156459009)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 30 000 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie *Les entreprises de construction Ventec inc.*, majorant ainsi le montant total du contrat de 963 552,24 \$ à 993 552,24 \$, taxes et contingences incluses;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense additionnelle n'a aucun impact financier pour l'arrondissement.

20.05 1156459009

---

**CA15 210067**

**Accorder un contrat de services professionnels à *G&S Consultants S.E.N.C.* pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun - Dépense totale de 126 036,17 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1156459003)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

**Au conseil d'arrondissement :**

1. D'autoriser une dépense de 22 636,01 \$, taxes et contingences incluses, représentant 18 % du coût total du contrat relatif au contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le projet de réfection des rues Woodland, Godin et Riverview (S15-006);

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

**Au comité exécutif :**

1. D'autoriser une dépense de 103 400,16 \$, taxes et contingences incluses, représentant 82 % du coût total du contrat pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le projet de réfection des rues Godin et Riverview (S15-006);
2. D'accorder à *G&S Consultants S.E.N.C.*, le soumissionnaire se situant au premier rang après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 126 036,17 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-006;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre;
4. D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

20.06 1156459003

---

**CA15 210068**

**Autoriser une dépense additionnelle au montant de 26 044,53 \$, taxes incluses, aux fins de location d'équipements mécaniques avec opérateur pour le déblaiement de la neige, dans le cadre du contrat octroyé à *Transport Camille Dionne 1991 Inc.* / Autoriser une dépense additionnelle au montant de 21 346,48 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements mécaniques avec opérateur pour le déblaiement de la neige, dans le cadre du contrat octroyé à *Transport D2000 Inc.* / Autoriser une dépense additionnelle au montant de 20 069,34 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements mécaniques avec opérateur pour le déblaiement de la neige, dans le cadre du contrat octroyé à *Paysagiste Roche Inc.* (résolution CA12 210278). (1152198002)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 26 044,53 \$, taxes incluses, aux fins de location d'équipements mécaniques avec opérateur pour le déblaiement de la neige, dans le cadre du contrat octroyé à *Transport Camille Dionne 1991 Inc.* (résolution CA12 210278), majorant ainsi le montant du contrat de 98 476,09 \$ à 124 520,62 \$, taxes incluses;
2. D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 21 346,48 \$, taxes incluses, aux fins de location d'équipements mécaniques avec opérateur pour le déblaiement de la neige, dans le cadre du contrat octroyé à *Transport D2000 Inc.* (résolution CA12 210278), majorant ainsi le montant du contrat de 80 712,45 \$ à 102 058,93 \$, taxes incluses;
3. D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 20 069,34 \$, taxes incluses, aux fins de location d'équipements mécaniques avec opérateur pour le déblaiement de la neige, dans le cadre du contrat octroyé à *Paysagiste Roche Inc.* (résolution CA12 210278), majorant ainsi le montant du contrat de 75 883,50 \$ à 95 952,84 \$, taxes incluses;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

20.07 1152198002

---

#### **CA15 210069**

**Augmenter le contrat de *Les Pavages Chenail inc.* pour les travaux de reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée) d'un montant de 24 439,50 \$, taxes incluses – La dépense totale du contrat passe de 1 866 019,36 \$ (contrat initial: 1 788 128,07 \$, augmentation : 24 439,50 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public S14-002. (1156459007)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

#### **Au conseil d'arrondissement :**

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 24 439,50 \$, taxes incluses, pour des travaux électriques pour le remplacement du raccordement électrique des Serres municipales dans le cadre du contrat accordé à la compagnie *Les Pavages Chenail inc* pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 128,07 \$ à 1 812 567,57 \$, taxes et contingences incluses, et majorant ainsi la dépense totale de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement

#### **Au conseil municipal :**

D'approuver la dépense additionnelle de 24 439,50 \$, taxes incluses, pour des travaux électriques pour le remplacement du raccordement électrique des Serres municipales dans le cadre du contrat accordé à la compagnie *Les Pavages Chenail inc.* pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

20.08 1156459007

---

#### **CA15 210070**

**Modifier la journée et les heures de collecte des résidus secondaires recyclables et des déchets sur les rues Wellington et de l'Église prévues au contrat de cueillette et transport des résidus compostables, des résidus secondaires recyclables et des déchets. (1084438009)**

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser la modification de la journée pour la collecte des déchets et du recyclage sur les rues Wellington (de May à Woodland) ainsi que la rue de l'Église, pour le mercredi entre 9 h et 11 h 30.

20.09 CTA1084438009

---

## CA15 210071

**Autoriser une dépense additionnelle au montant de 7 484,87 \$, taxes incluses, pour la location de deux remorques avec opérateurs, dans le cadre du contrat octroyé à *Sauver Remorquage Ludos Autos inc.* / Autoriser une dépense additionnelle au montant de 9 133,33 \$, taxes incluses, pour la location de deux remorques avec opérateurs, dans le cadre du contrat octroyé à *Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.)* / Autoriser une dépense additionnelle au montant de 6 898,50 \$, taxes incluses, pour la location de deux remorques avec opérateurs, dans le cadre du contrat octroyé à *Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc)* (résolution CA14 210373). (1152198003)**

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 7 484,87 \$, taxes incluses, pour la location de deux (2) remorques avec opérateurs, dans le cadre du contrat octroyé à *Sauver Remorquage Ludos Autos inc.* (résolution CA14 210373), majorant ainsi le montant du contrat de 25 754,40 \$ à 33 329,27 \$, taxes incluses;
2. D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 9 133,33 \$, taxes incluses, pour la location de deux (2) remorques avec opérateurs, dans le cadre du contrat octroyé à *Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.)* (résolution CA14 210373), majorant ainsi le montant du contrat de 45 990 \$ à 55 123,33 \$, taxes incluses;
3. D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 6 898,50 \$, taxes incluses, pour la location de deux (2) remorques avec opérateurs, dans le cadre du contrat octroyé à *Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc)* (résolution CA14 210373), majorant ainsi le montant du contrat de 45 990 \$ à 52 888,50 \$, taxes incluses;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

20.10 1152198003

---

## CA15 210072

**Approuver le projet d'acte de tolérance entre la Ville de Montréal et le syndicat de la copropriété *les Habitations Prestiges Hickson*, permettant l'empiètement d'un escalier dans l'emprise de la rue de Verdun au 3785 à 3805, rue de Verdun, tel que préparé par Me Michel Cardin, notaire, en considération du paiement d'un loyer unique de 1 149,97 \$. (1156184001)**

ATTENDU QU'un escalier empiète dans l'emprise de la rue de Verdun au 3785 à 3805, rue de Verdun;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Michel Cardin, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 1 149,97 \$ payable au moment de la signature;

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Michel Cardin et de mandater les représentants de l'arrondissement de Verdun pour signature.

20.11 1156184001

---



**CA15 210073**

**Accepter le bail de location à intervenir entre l'arrondissement de Verdun et le Centre local de développement du Grand Sud-Ouest sur une base temporaire et exceptionnelle, pour la période du 9 avril au 8 mai 2015. (1156811003)**

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accepter le bail de location à intervenir entre l'arrondissement de Verdun et le Centre local de développement du Grand Sud-Ouest pour l'utilisation de locaux au Bureau d'arrondissement sur une base temporaire et exceptionnelle pour la période du 9 avril 2015 au 8 mai 2015;
2. D'autoriser une contribution d'une valeur évaluée à 1 912,50 \$ pour le prêt sans frais de locaux;
3. D'autoriser le maire de l'arrondissement, monsieur Jean-François Parenteau et la greffière de l'arrondissement, madame Caroline Fisette, à signer ladite convention.

20.12 1156811003

---

**CA15 210074**

**Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 27 février 2015. (1150774005)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 27 février 2015, tels que produits par la Division des ressources financières.

30.01 1150774005

---

**CA15 210075**

**Dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période de février 2015. (1150774007)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période de février 2015.

30.02 1150774007

---

**CA15 210076**

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de février 2015. (1150774006)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de février 2015.

30.03 1150774006

---

**CA15 210077**

**Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent. (1152192005)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et sa Majesté la Reine du chef du Canada encadrant l'occupation du domaine public pour fins de travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent;
2. D'autoriser monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement, et madame Caroline Fisette, secrétaire d'arrondissement, à signer au nom de la Ville de Montréal le projet d'entente et tous les documents qui y sont liés;
3. Le tout conditionnel à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, à conclure l'entente.

30.04 1152192005

---

**CA15 210078**

**Amender la résolution CA04 210411, adoptée le 7 septembre 2004 et portant le titre *Désigner certains employés de l'arrondissement de Verdun à titre de responsables de la gestion des contrats de fourniture de services pour l'Auditorium de Verdun, dans le cadre du processus de gestion de permis d'alcool permanent audit emplacement* ainsi que ses amendements afin d'actualiser la liste des employés désignés à titre de responsables ainsi que la liste des employés mandatés pour signer ces contrats. (1153461023)**

CONSIDÉRANT les différents mouvements de personnel (départs à la retraite, embauches, mutations, etc.) survenus au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT les changements apportés à la structure organisationnelle de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en 2015;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'amender la résolution CA04 210411, adoptée le 7 septembre 2004 et portant le titre *Désigner certains employés de l'arrondissement de Verdun à titre de responsables de la gestion des contrats de fourniture de services pour l'Auditorium de Verdun, dans le cadre du processus de gestion de permis d'alcool permanent audit emplacement* ainsi que ses amendements afin d'actualiser la liste des employés désignés à titre de responsables ainsi que la liste des employés mandatés pour signer ces contrats;
2. DE désigner les personnes suivantes à titre de responsables de la gestion des contrats de fourniture de services pour l'Auditorium de Verdun, dans le cadre du processus de gestion des permis d'alcool permanent audit emplacement :
  - Marlène Gagnon
  - Marc Larochelle
  - Marc-Antoine Dionne
  - Lucie Dubois
  - Karine V. Vendette
  - Johann Guay
  - Daniel Belliveau
  - Mario Lefebvre
  - Pierre-Paul Lalonde
3. DE mandater le chef de la division des sports, des loisirs et du développement social, madame Marlène Gagnon, et selon le cas échéant, soit le chef de la section - centre sportif et installations, monsieur Marc-Antoine Dionne, ou le chef de la section - sports, loisirs et développement social, monsieur Marc Larochelle, à signer les contrats de fourniture de services.

30.05 1153461023

---

#### **CA15 210079**

#### **Approuver l'entente de partenariat de développement patrimonial et touristique à intervenir avec la Maison Saint-Gabriel, musée et site historique, pour les années 2015 à 2017. (1153461009)**

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, une «Soirée-bénéfice au profit de la Maison Saint-Gabriel, musée et site historique» (ci-dessous appelé l'Événement);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment en accordant un soutien technique et logistique;

ATTENDU QUE l'Arrondissement s'est doté d'un plan stratégique qui a comme objectif de protéger et mettre en valeur notre patrimoine;

ATTENDU QUE l'Organisme et la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, ont une histoire commune et souhaitent la mettre en valeur par la tenue de différentes activités;

ATTENDU QUE l'Organisme adhère aux enjeux de développement culturel, patrimonial et touristique de l'Arrondissement;

ATTENDU QUE l'Organisme et l'Arrondissement collaborent déjà au développement touristique, de développement public, à la recherche historique, à la mise en valeur et au rayonnement de leurs musées respectifs;

ATTENDU QUE l'Organisme et l'Arrondissement souhaitent maintenir leurs liens afin de développer des activités culturelles, patrimoniales et touristiques qui profiteront à l'ensemble de la communauté verdunoise et de la population du Grand Sud-Ouest.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver l'entente de partenariat de développement patrimonial et touristique à intervenir avec la Maison Saint-Gabriel, musée et site historique, pour les années 2015 à 2017;
2. DE mandater madame Nicole Ollivier et madame Nancy Raymond, respectivement directrice et chef de la Division de la culture, des bibliothèques et du développement social, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Verdun, à signer ladite convention pour et au nom de la municipalité et à s'assurer du respect des conditions précitées.

30.06 1153461009

---

#### **CA15 210080**

**Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le Club de tennis Woodland pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du chalet et des terrains de tennis en terre battue, pour une durée d'un an, soit pour la saison 2015 / Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Club de tennis Woodland pour le coût des matériaux d'entretien des terrains encourus au cours de ladite saison. (1153461014)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le Club de tennis Woodland pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du chalet et des terrains de tennis en terre battue, pour une durée d'un an, soit pour la saison 2015;
2. DE mandater mesdames Nicole Ollivier et Marlène Gagnon, respectivement directrice et chef de la Division des sports, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer ledit protocole d'entente;
3. D'autoriser une dépense de 5 000 \$ afin d'accorder une contribution financière au Club de tennis Woodland pour l'entretien des terrains de tennis en terre battue, au cours de ladite saison;
4. D'approuver le versement de la contribution financière de 5 000 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, au Club de tennis Woodland;
5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis.

30.07 1153461014

---

#### **CA15 210081**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons situé dans l'arrondissement de Verdun. (1152192004)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q.,c. Q-2) pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons situé dans l'arrondissement de Verdun.

30.08 1152192004

---

#### **CA15 210082**

**Confirmer au Ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 8,74 km pour l'exercice financier 2014-2015 dans l'arrondissement de Verdun totalisent 20 642 \$ et demander le versement final de la subvention du programme d'aide financière à l'entretien de la route verte pour l'année 2014-2015. (1152198004)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 8,74 km pour l'exercice financier 2014-2015 dans l'arrondissement de Verdun totalisent 20 642 \$ et demander le versement final de la subvention du programme d'aide financière à l'entretien de la route verte, pour l'année 2014-2015.

30.09 1152198004

---

#### **CA15 210083**

**Demande d'autorisation d'usage conditionnel établissement avec service de boissons alcoolisées, pour le restaurant Balconville situé au 4816, rue Wellington. (1150511002)**

**La secrétaire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande d'autorisation.**

**Personne ne demande à se faire entendre.**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande d'usage conditionnel établissement avec service de boissons alcoolisées, pour le restaurant Balconville situé au 4816, rue Wellington, aux conditions suivantes :

- La résolution doit être affichée à l'intérieur de l'établissement en tout temps;
- La terrasse à l'arrière doit fermer à 23 h;
- Le niveau de bruit pris aux limites de propriété ne doit pas excéder 50 décibels après 23 h;
- Sont prohibés le bruit de cris, de clameurs, de chants, d'altercations ou d'imprécations et toute autre forme de tapage lorsqu'ils s'entendent à l'extérieur ou dans un autre local après 23 h;
- La capacité est fixée à 35 personnes à l'intérieur, 31 sur la terrasse à l'arrière et 23 sur la terrasse sur le domaine public;
- La superficie intérieure de service de boisson ne peut excéder 45 m<sup>2</sup>;

- L'usage conditionnel doit être situé au rez-de-chaussée;
- L'usage conditionnel établissement avec service de boissons alcoolisées soit lié à l'exploitation d'un usage principal restaurant;
- Aucun système de sonorisation n'est autorisé à l'extérieur.

Le manquement à l'une ou l'autre des présentes conditions entraînera une révocation du certificat d'occupation de l'établissement.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** le maire Jean-François Parenteau, la conseillère Manon Gauthier, le conseiller Sterling Downey, la conseillère Marie-Eve Brunet, la conseillère Marie-Andrée Mauger, le conseiller Pierre L'Heureux

**Vote contre:** le conseiller Luc Gagnon

40.01 1150511002

---

## **CA15 210084**

**Demande d'autorisation d'usage conditionnel établissement avec service de boissons alcoolisées pour la microbrasserie Benelux située au 4026, rue Wellington. (1150511001)**

**La secrétaire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande d'autorisation.**

**Personne ne demande à se faire entendre.**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'autoriser l'usage conditionnel établissement avec service de boissons alcoolisées, pour la microbrasserie Benelux située au 4026, rue Wellington, aux conditions suivantes :

- La résolution doit être affichée à l'intérieur de l'établissement en tout temps;
- Il est obligatoire d'avoir un mur antibruit pour la terrasse à l'arrière;
- La terrasse située à l'arrière doit fermer à 23 h;
- Le niveau de bruit pris aux limites de propriété ne doit pas excéder 50 décibels après 23 h;
- Sont prohibés le bruit de cris, de clameurs, de chants, d'altercations ou d'imprécations et toute autre forme de tapage lorsqu'ils s'entendent à l'extérieur ou dans un autre local après 23 h;
- La capacité est fixée à 185 personnes à l'intérieur, 150 sur la terrasse à l'arrière et 50 sur la terrasse sur le domaine public;
- La superficie intérieure de service de boisson ne peut excéder 100 m<sup>2</sup>;
- L'usage conditionnel doit être situé au rez-de-chaussée;
- Aucun système de sonorisation n'est autorisé à l'extérieur.

Le manquement à l'une ou l'autre des présentes conditions entraînera une révocation du certificat d'occupation de l'établissement.

40.02 1150511001

---

**CA15 210085**

**Demande de dérogation mineure quant à la largeur de l'allée de circulation menant au stationnement intérieur pour l'immeuble projeté au 67 à 71, rue de l'Église (lot 1 154 189). (1153203002)**

**La secrétaire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande d'autorisation.**

**Personne ne demande à se faire entendre.**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par Jean-François Parenteau

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'approuver la dérogation mineure quant à la largeur de l'allée de circulation menant au stationnement intérieur pour l'immeuble projeté au 67 à 71 rue de l'Église (lot 1 154 189), à savoir une largeur de 4,82 mètres au lieu de 6 mètres, telle qu'elle est exigée par l'article 91 du *Règlement de zonage 1700*.

40.03 1153203002

---

**CA15 210086**

**Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de construction déposée, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 14 logements et un espace commercial, au 67 à 71, rue de l'Église (lot 1 154 189). (1153203001)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun et suite à l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme, les plans, la coupe et les élévations A100 à A110 (révisés) préparés par Jacques Garand, architecte, déposés, estampillés et datés du 5 mars 2015 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis permettant la construction d'un bâtiment de 14 logements et un espace commercial au 67 à 71, rue de l'Église (lot 1 154 189).

40.04 1153203001

---

**CA15 210087**

**Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (attachée au PPCMOI) déposée, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comprenant 6 logements sur le lot 1 183 507. (Futur 905, rue Rielle). (1155291006)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

**ET RÉSOLU :**

D'approuver en vertu de l'article 18 du projet particulier adopté par résolution (CA15 210019), les plans et les élévations A011, A105, A200, A201, A202, A210, A215 et A220, préparés par Jean-François St-Onge, architecte, et les plans d'aménagement paysager 1.0 à 7.0, préparés par VERSION PAYSAGE, architectes paysagistes, déposés, estampillés et datés du 12 mars

2015 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis de construction pour un bâtiment de 6 logements sur le lot 1 183 507 (Futur 905, rue Rielle).

## **VOTE**

**Votent en faveur:** la conseillère Manon Gauthier, la conseillère Marie-Andrée Mauger, le conseiller Luc Gagnon, le conseiller Pierre L'Heureux

**Votent contre:** le maire Jean-François Parenteau, le conseiller Sterling Downey, la conseillère Marie-Eve Brunet,

40.05 1155291006

---

## **CA15 210088**

**Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin d'autoriser la modification et l'occupation du bâtiment situé au 1115 à 1121, 5<sup>e</sup> Avenue pour y ajouter 2 logements au sous-sol (lot 1 436 549). (1155291005)**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation pour l'autorisation d'un projet particulier :

1. Respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
2. Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
3. Qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
4. Avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
5. Avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
6. Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
7. Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
8. Avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
9. Faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères d'évaluation suivants :

10. La compatibilité du projet avec son milieu d'insertion peut être mis en doute puisqu'il propose un fort nombre de logements dans le bâtiment, comparativement aux bâtiments adjacents;
11. Les qualités de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
12. Le projet ne propose aucun avantage quant à une composante sociale, au contraire il propose des espaces de vie de piètre qualité.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été réalisé sans permis et déroge à la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE le projet accroît les risques de réclamations financières à la Ville de Montréal devant d'éventuels problèmes de refoulement d'égout, présents dans l'arrondissement de Verdun;

CONSIDÉRANT QUE le projet transforme le bâtiment, un immeuble qui a le potentiel d'accueillir et de loger 2 familles, en réunissant le sous-sol et le rez-de-chaussée;



Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE refuser l'adoption d'une résolution pour autoriser un projet particulier visant la modification et l'occupation du bâtiment situé au 1115 à 1121, 5<sup>e</sup> Avenue pour y ajouter 2 logements au sous-sol du bâtiment qui comporte actuellement 2 étages et 4 logements (lot 1 436 549).

### **VOTE**

**Votent en faveur:** le maire Jean François Parenteau, la conseillère Manon Gauthier, le conseiller Sterling Downey, la conseillère Marie-Eve Brunet, la conseillère Marie-Andrée Mauger, le conseiller Pierre L'Heureux, le conseiller Luc Gagnon

40.06 1155291005

---

### **CA15 210089**

**Adoption - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin d'autoriser la transformation et l'occupation du bâtiment situé au 750 à 756, rue de l'Église (lot 1 154 513) et de permettre un commerce de restauration occupant la totalité du rez-de-chaussée. (1155291001)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, la résolution approuvant le projet particulier visant la transformation et l'occupation du bâtiment situé au 750 à 756, rue de l'Église (lot 1 154 513) afin de permettre l'aménagement d'un commerce de restauration occupant la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 154 513 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

### **SECTION II**

#### **AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la modification et l'occupation du bâtiment existant pour y aménager un restaurant occupant la totalité du niveau du rez-de-chaussée sont autorisées sur l'emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux usages de la grille des usages et normes H02-54. Il est également permis de déroger à l'article 131 du *Règlement de zonage n° 1700*.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

### **SECTION III**

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

3. La délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 5 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la fin des travaux visés par la présente résolution. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil de l'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

#### **SECTION IV**

##### **CONDITIONS LIÉES À LA MODIFICATION ET À L'OCCUPATION DU BÂTIMENT ET À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA COUR ARRIÈRE**

5. La modification du bâtiment existant est autorisée afin d'occuper la totalité du rez-de-chaussée de ce bâtiment aux fins d'un commerce de restauration.

6. La capacité maximale de la terrasse située dans la cour arrière du bâtiment est limitée à 45 personnes.

7. La demande de permis ou de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une terrasse dans la cour arrière déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de la cour arrière, des plantations et des accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés, pour la cour arrière.

8. Les végétaux mentionnés à l'article 7 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

#### **SECTION V**

##### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE SOUS-SECTION IDISPOSITIONS GÉNÉRALES**

9. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)* ou d'un certificat d'autorisation en vertu du *Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA08 210004)*, les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section:

- 1° l'aménagement ou le réaménagement d'une terrasse située dans la cour arrière, incluant l'aménagement paysager de la cour arrière;
- 2° une modification à l'apparence de la façade du bâtiment.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

##### **SOUS-SECTION 2**

###### **OBJECTIFS**

10. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer une qualité architecturale supérieure pour la rénovation de la façade du bâtiment;
- 2° favoriser une rénovation de la façade du bâtiment de façon à présenter une architecture s'insérant au caractère historique de la rue de l'Église;
- 3° permettre la réalisation d'un espace commercial fonctionnel et convivial, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- 4° concevoir un aménagement paysager de qualité de la cour arrière;
- 5° réduire les impacts sur le bruit et les impacts visuels de la terrasse en cour arrière.

##### **SOUS-SECTION 3**

###### **CRITÈRES**

11. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale pouvant s'intégrer aux façades existantes de la rue de l'Église;
- 2° l'élévation de la façade doit être similaire aux plans de l'annexe B;

- 3° favoriser la restauration de la brique de la façade ou son remplacement par une brique similaire;
- 4° favoriser la percolation de l'eau dans le sol quant à l'aménagement paysager de la cour arrière;
- 5° maximiser les plantations sur les espaces libres du terrain de la cour arrière;
- 6° favoriser la plantation d'arbres feuillus dans la cour arrière;
- 7° limiter les impacts visuels de la terrasse située dans la cour arrière pour les voisins immédiats;
- 8° limiter les impacts liés aux bruits provenant de la terrasse située dans la cour arrière pour les voisins immédiats;
- 9° favoriser une construction durable et de qualité, pour une clôture ou un écran situé dans la cour arrière.

## SECTION VI

### DÉLAI DE RÉALISATION

**12.** Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

### Annexe A

Certificat de localisation du terrain préparé par Jacques Poupard, arpenteur-géomètre, estampillé en date du 19 janvier 2015 par la Division de l'urbanisme.

### Annexe B

Plans et élévations du bâtiment, pages A-4 et A-5, préparés le 8 décembre 2014 par Michel Lemaire, architecte, estampillés en date du 19 janvier 2015 par la Division de l'urbanisme.

40.07 1155291001

---

### CA15 210090

**Octroyer une subvention, sous forme de gratuité pour l'utilisation des services et équipements requis / Approuver les réservations et les périodes d'utilisations gratuites des espaces de stationnement / Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington aux mois de mai et juin 2015. (1153461020)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'octroyer une subvention, sous forme de gratuité, d'une valeur estimée de 61 385,75 \$, toutes taxes incluses, à la Société de développement commercial Wellington pour les services et équipements requis pour la tenue des activités promotionnelles organisées aux mois de mai et juin (Zumba, Jam Estival, Pique-nique communautaire, Marelle géante et Vente-trottoir);
2. D'approuver, dans le cadre des événements ci-dessous mentionnés, la réservation des espaces de stationnement situés sur la rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église, ainsi que la période pendant laquelle la Société de développement commercial Wellington aura accès gratuitement auxdits espaces de stationnement, comme suit :

Événement	Endroit	Horaire
Zumba	rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église (22 parcomètres)	le samedi 2 mai de 9 h à 17 h 30
Jam Estival	rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église (22 parcomètres)	le dimanche 10 mai 2015 de 9 h à 17 h 30
Pique-nique communautaire	rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église (22 parcomètres)	le vendredi 22 mai 2015 de 9 h 30 à 14 h 30
Marelle géante	rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église (22 parcomètres)	du samedi 30 mai à compter de 19 h au dimanche 31 mai à 17 h
Vente-trottoir	rue Wellington, entre le boul. LaSalle et la 6e Avenue (274 parcomètres)	le jeudi 4 juin et le vendredi 5 juin 2015 de 8 h à 21 h 45 le samedi 6 juin et le dimanche 7 juin 2015 de 8 h à 20 h 15
3.	DE recommander une dérogation afin que l'utilisation des parcomètres soit permise gratuitement durant les événements visés à l'article 2, aux dates et heures précitées.	
4.	D'édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives aux événements visés à l'article 1, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel et ce, en vertu des règlements suivants :	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;</li><li>- Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public;</li><li>- Règlement 1735 régissant un commerce ou une vente temporaire.</li></ul>	
5.	Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant.	

40.08 1153461020

---

### CA15 210091

**Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, pour les services et équipements requis lors de divers événements / Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement et recommander une dérogation quant à la tarification et la durée d'utilisation dans le cadre de certains événements / Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1153461012)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'octroyer une subvention, sous forme de gratuité, d'une valeur de 5 435,62 \$ au Centre communautaire Dawson pour les services et équipements requis lors du Rallye pour les jeunes organisé le samedi 6 juin 2015;
2. D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu(x)	Date(s)
1) Programmations des événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Verdun a - Séances estivales du conseil d'arrondissement b - Programmation de la Maison Nivard-De Saint-Dizier c - Programmation des Serres municipales d - On bouge dans les parcs e - Ruelles vertes	- divers endroits	- selon l'horaire annexé
2) Centre communautaire Dawson	- Rallye pour les jeunes - divers endroits	- le samedi 6 juin 2015 de 8 h à 18 h
3) Multisports Métro - Classique Verdunoise 2015	- parc Arthur-Therrien ainsi que les piste cyclable et piétonne	- le dimanche 4 octobre 2015 de 6 h 30 à 13 h
4) Art of Raising Children (L'art d'élever les enfants) a) Vente de plants de fruits et légumes	- devant La Station, maison intergénérationnelle.	- dimanches 17 et 24 mai 2015 de 9 h à 16 h
b) Marchés publics (Farmers' Market)	- dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle	- les dimanches, entre 9 h à 16 h, du 2 août au 11 octobre 2015
c) Festival pour les enfants (Island Children's Festival)	- parc de West Vancouver	- le jeudi 25 juin 2015 de 11 h à 19 h <i>(en cas de pluie, remis au vendredi 26 juin 2015)</i>
5) Club Optimiste de Verdun - Ma Douce Moitié	- rue Wellington, entre la 1 <sup>re</sup> avenue et la rue Willibrord	- le dimanche 3 mai 2015 de 8 h à 18 h
6) Scott Provençal et Hélène Pitre - Marche de Minuit au profit de l'organisme Toujours ensemble	- la piste piétonne, à partir de l'Auditorium de Verdun jusqu'à la Marina	- le samedi 11 avril 2015 de 0 h à 1 h

En vertu des règlements suivants, selon le cas :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
  - Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public.
4. Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant.

**CA15 210092**

**Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement abrogeant le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffures (1607). (1155291004)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE demander au conseil municipal d'adopter le Règlement abrogeant le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffures (1607).

40.10 1155291004

---

**CA15 210093**

**Avis de motion - Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2015). (1156811002)**

La conseillère Marie-Eve Brunet donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2015).

41.01 1156811002

---

**CA15 210094**

**Adoption - Règlement RCA15 210001 autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges. (1150774001)**

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Luc Gagnon lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2015, résolution CA15 210047, le Règlement RCA15 210001 autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour le financement de la réalisation des travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges » est soumis.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement RCA15 210001 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture;

DE décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

48.01 1150774001

---

**CA15 210095**

**Adoption - Règlement 1516-8 modifiant le règlement 1516 sur l'occupation du domaine public. (1152959001)**

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Luc Gagnon lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2015, résolution CA15 210049, le règlement 1516-8 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public est soumis.

Ledit règlement vise à compléter la définition de « contre-terrasse » et de « terrasse », afin de permettre ces aménagements pour une microbrasserie ainsi que pour les établissements avec service de boissons alcoolisées (autorisés comme usage conditionnel).

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement 1516-8 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.02 1152959001

---

### **CA15 210096**

#### **Adoption - Règlement RCA08 210001-5 modifiant le règlement RCA08 210001 sur la cueillette des matières résiduelles. (1152198001)**

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Luc Gagnon lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2015, résolution CA15 210048, le règlement RCA08 210001-5 modifiant le Règlement sur la cueillette des matières résiduelles est soumis.

Ledit règlement vise à modifier la journée et les heures de dépôt de matières résiduelles sur les rues Wellington et de l'Église.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement RCA08 210001-5 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.03 1152198001

---

### **CA15 210097**

#### **Rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel d'embauche, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2015. (1156704001)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE déposer le rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel d'embauche, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2015.

50.01 1156704001

---

**CA15 210098**

**Désignation d'un maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2015. (1152678003)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame la conseillère Manon Gauthier soit désignée comme mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2015.

51.01 1152678003

---

**CA15 210099**

**Nommer un nouveau vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et remplacer un membre citoyen suppléant. (1154992002)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE nommer à titre de vice-président du Comité consultatif de l'urbanisme de l'arrondissement de Verdun, pour la période du 7 avril 2015 au 31 décembre 2016, monsieur Julien Surprenant-Legault membre citoyen;

DE nommer pour siéger au Comité consultatif de l'urbanisme de l'arrondissement de Verdun pour une durée de deux ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016, monsieur Michel Lepage, à titre de membre citoyen suppléant en lieu et place de monsieur Daniel Girard.

51.02 1154992002

---

**CA15 210100**

**Dépôt, pour information, par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de la liste des décisions déléguées, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 28 février 2015. (1152600004)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE déposer, pour information, par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, la liste des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 28 février 2015.

60.01 1152600004

---



**CA15 210101**

**Documents divers. (1152678004)**

SOUMIS les documents suivants :

1. Résolution numéro CA15 220074 adoptée à la séance ordinaire du 10 mars 2015 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest, relativement à sa participation à l'événement « Une heure pour la Terre 2015 »;
2. Résolution numéro CA15 090062 adoptée à la séance ordinaire du 9 mars 2015 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville relativement à la motion soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire du génocide arménien.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE lesdits documents soient reçus pour information et déposés aux archives et qu'un suivi soit assuré dans le meilleur délai si cela le nécessite.

60.02 1152678004

---

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une deuxième période de questions est tenue concernant les sujets à l'ordre du jour. Cinq personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

70.01

---

**Levée de la séance**

Il est proposé par La conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 21 h 20.

70.02

---

**JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU**  
**MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

---

**CAROLINE FISETTE**  
**SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT**

sement tenue le 5 mai 2015.